

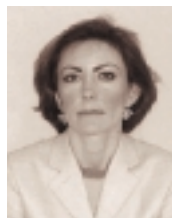


Renforcer l'information financière sur le risque de crédit : un consensus de place



SYLVIE
BOURGUIGNON
Associée

**Deloitte Touche
Tohmatsu**
Membre associée
de l'Adicecei



CHRISTINE
COLLEU KERAËL
Senior manager

**Deloitte Touche
Tohmatsu**

Le contexte économique international, la pression des régulateurs, la montée des risques géographiques ou sectoriels conduisent les établissements de crédit à faire preuve d'une plus grande transparence dans l'information présentée et à renforcer leur communication.

LES ATTENTES DES ACTIONNAIRES, INVESTISSEURS, clients et analystes financiers concernant l'information financière sur le risque de crédit des groupes bancaires n'ont cessé de croître au cours de ces dernières années. Le contexte international explique en grande partie cette préoccupation accrue : ralentissement sensible d'activité enregistré sur certaines zones géographiques, résurgence des risques pays depuis 1998 (crises asiatiques et russes, crises latino-américaines...), apparition de nouveaux risques sectoriels (technologies, télécom, transport aérien, tourisme...) ou, plus récemment, conséquences économiques des attentats du 11 septembre 2001.

Parallèlement, la pression des régulateurs bancaires et boursiers ou des normalisateurs comptables, s'est fortement accrue au cours de ces dernières années. Tous, et le Comité de Bâle en tête, ont souligné la nécessité de faire progresser les méthodes de comptabilisation¹ et l'information financière sur le risque de crédit, notamment en vue de promouvoir plus de transparence, d'assurer une meilleure comparabilité et de permettre une supervision bancaire plus efficace.

Les pertes très significatives qui peuvent résulter d'expositions en risque dans des secteurs ou des zones géographiques très variés conduisent les établissements de crédit à faire preuve d'une plus grande transparence dans l'information présentée, que ce soit en termes de stratégie, d'organisation de la gestion du risque de crédit, de segmentation des portefeuilles et de provisionnement, de consommation de fonds

propres et de rentabilité ou de techniques de mesure et de réduction des risques.

C'est ce que l'on constate lorsqu'on examine les rapports annuels publiés en 2001 par 25 grands groupes bancaires (20 européens parmi lesquels 5 français et 4 américains), dans le cadre d'une étude réalisée pour la seizième année consécutive², même si des axes de progrès importants existent encore sur certains thèmes.

STRATÉGIE ET ORGANISATION : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Le périmètre de la gestion des risques de crédit est relativement large, puisqu'il inclut, outre les risques des activités de crédit, les risques dits «émetteurs» ou «de signature» liés aux investissements en valeurs mobilières et les risques de crédit induits par les activités de marché et notamment par les produits dérivés. Plus rarement, les établissements font figurer explicitement dans le périmètre de suivi, les risques pays et les risques de règlement-livraison.

Comme relevé l'an passé, la communication sur les objectifs de la gestion des risques de crédit évolue vers des problématiques davantage économiques. En liaison avec la nouvelle approche adoptée par le Comité de Bâle dans le pilier n°1, la gestion des risques de crédit est présentée par un nombre croissant d'établissements sous l'angle de l'optimisation du rapport risque/rendement et également de la création de valeur actionnariale. Peu d'établissements communiquent toutefois précisément sur la base d'objectifs chiffrés.

1 Non traité dans cet article. Cf. *Banque Stratégie* de juin 2001 «Provisionnement du risque de crédit : les référentiels comptables au centre des débats».

2 «L'information financière 2001 : les établissements de crédit», Deloitte Touche Tohmatsu, Ernst & Young, KPMG, Mazars & Guérard, Editions CPC (Meylan) décembre 2001.

Pour joindre l'Adicecei, adresse e-mail : <http://www.adicecei.com>

Tous les établissements étudiés présentent, de manière plus ou moins détaillée, leur organisation de la gestion des risques, et de celle du risque de crédit en particulier. Des principes communs sont mis en avant : importance d'une vision centralisée et globale du risque, séparation des fonctions de gestion et de contrôle, compétence des équipes dédiées à l'analyse et à la gestion des risques, focus de la gestion sur les concentrations excessives et les risques élevés.

Le recours à des techniques de scoring/rating d'acceptation des opérations est indiqué par un nombre désormais significatif d'établissements (environ 80 %), même si la plupart d'entre eux ne communiquent pas de façon détaillée sur le système mis en place, le périmètre et les types d'opérations couverts, et la concordance avec les systèmes de notation externes.

CONCENTRATIONS ET SEGMENTATIONS : DES PROGRÈS NOTABLES

Les données chiffrées sur les expositions et les concentrations s'enrichissent, notamment par un accent mis sur les zones à risque, ce qui va dans le sens des recommandations du Comité de Bâle, des régulateurs et des normalisa-

teurs comptables. Les établissements français ont contribué à ce progrès, notamment en ce qui concerne l'information sur les risques par secteur économique et par zone géographique.

Ventilation des encours par :

• secteur économique	84 %
• zone géographique	76 %
• type de contrepartie	44 %
• type d'actif	44 %
• ligne métier	28 %
• notation interne/externe	48 %

Un nombre croissant d'établissements communique la ventilation des encours en fonction de la notation interne/externe de la contrepartie (48% de l'échantillon contre 24 % l'an passé). Certains présentent également des expositions selon des critères croisés, par type de contrepartie et en fonction de la notation interne, par exemple.

CRÉANCES COMPROMISES ET RATIOS CLÉS : D'IMPORTANTES DISPARITÉS

Les informations relatives à la segmentation des encours de créances compromises sont quant à elles plus rarement communiquées. En revanche, la présentation de ratios ...

Chronique de l'Adicecei

est généralisée et concerne les principaux ratios suivants :

Ratios communiqués (en % de l'échantillon)	
Provisions/encours compromis	60 %
Provisions/encours total	44 %
Encours compromis/encours total	44 %
Charge de risque de la période/encours total	44 %

Le ratio le plus communément publié est le taux de couverture des encours compromis par des provisions. Cependant, compte tenu de l'hétérogénéité actuelle des méthodes de provisionnement entre les différents référentiels comptables, de la constitution ou non de provisions sectorielles/générales et de l'absence de définition commune sur la notion d'encours compromis, les ratios affichés par les différents établissements sont difficiles à interpréter et à comparer.

Ainsi, ce ratio s'établit pour cet exercice dans une fourchette comprise entre 47 à 190 %, ce qui, au-delà des disparités réelles qui peuvent exister entre établissements, reflète également ces différences de méthodes et de définitions. La prise en compte dans ce ratio de provisions générales ou sectorielles conduit notamment les établissements espagnols, britanniques et américains à afficher des ratios de couverture supérieurs à 100 %.

Les encours retenus peuvent correspondre, comme en France, aux encours douteux, au sens réglementaire ou concerner, selon la conception anglo-saxonne, les créances ne portant plus intérêt (*non performing loans, loans put on a non accrual basis*), ou encore prendre en compte d'autres catégories à risque fonction de la notation interne effectuée par l'établissement (*sub standard loans, potential problem loans*).

DES RATIOS DE CHARGE DE RISQUE PLUS FRÉQUENTS

Les ratios de charge du risque sont plus fréquemment communiqués que l'an passé (44 % contre 24 %).

L'analyse de ce ratio fait apparaître une fourchette allant de 0,07 % à 1,66 % (contre 0,27 % à 1,23 % l'an passé). Toutefois, ces résultats doivent être analysés avec prudence dans la mesure où les taux peuvent varier de façon significative, en fonction de l'activité des établissements (par exemple, les activités de cartes de crédit tirent traditionnellement les ratios à la hausse), la constitution ou non de provisions générales/sectorielles, de l'assiette des encours pris en compte (encours moyens ou fin de période).

Des commentaires plus précis sur la composition de ces différents ratios et des différentes

natures d'encours à risque, assortis d'analyses qualitatives sur leur évolution, ne peuvent être qu'encouragés.

OUTILS DE MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT : UNE ATTENTE FORTE DU COMITÉ DE BÂLE

La nécessité de communiquer sur la gestion du risque de crédit et en particulier sur le système de notation interne et les caractéristiques, paramètres et processus de validation des modèles internes est un point essentiel du dispositif prévu par le Nouvel accord sur les fonds propres : le Comité de Bâle en a fait un préalable dans le Pilier 3, pour les établissements souhaitant appliquer les méthodes avancées, moins consommatrices en fonds propres.

Les constats en matière d'information sur les instruments de mesure du risque de crédit et les fonds propres consommés sont contrastés. Près de la moitié des établissements indiquent utiliser des modèles internes pour la mesure de leur risque de crédit ou être encore en cours d'implémentation. Les établissements les plus avancés indiquent avoir mis en place des outils stratégiques d'aide à la décision, leur permettant d'évaluer la rentabilité des activités/portefeuilles, de type Raroc, et avoir intégré la prise en compte du risque de crédit dans leurs processus de gestion et de planification stratégique.

Néanmoins, dans l'ensemble, les informations sur les méthodes de mesure du risque utilisées par les établissements doivent encore progresser, que ce soit en termes de précisions sur le périmètre et les expositions couvertes par le/les modèles utilisés, les paramètres et principales hypothèses utilisés, les processus internes de validation des modèles. Enfin, seuls quelques établissements communiquent aujourd'hui des informations chiffrées relatives au montant des pertes potentielles ou des fonds propres en risques consommés ou alloués spécifiquement au titre du risque de crédit.

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES : UNE INFORMATION QUI PROGRESSE MAIS RESTE À ENRICHIR

Le recours à des techniques et opérations de réduction des risques devient progressivement un thème de communication à part entière pour un nombre croissant d'établissements : 52 % de l'échantillon contre 44 % l'an passé. Toutefois, le niveau d'information sur ces opérations mérite d'être globalement amélioré, qu'il s'agisse d'opérations de titrisation ou d'utilisation de dérivés de crédit. L'impact de ces opérations sur les expositions en risque est ainsi rarement mentionné de façon explicite. ■